



## Frais

Les frais et les commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée : 0 %

Frais de sortie : Néant

*Les pourcentages indiqués sont les maximums pouvant être prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.*

### Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courant : 0,71 % basé sur le coût du dernier exercice clôt le 31/12/2018

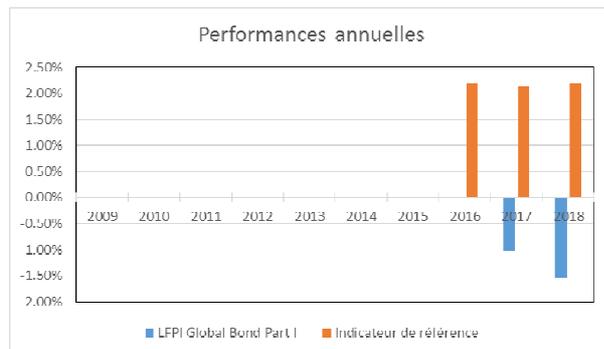
*Le chiffre ci-dessus peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et de sortie payé par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.*

Commission de surperformance : 15 % de la surperformance excédant celle de l'Eonia Capitalisé + 2,50 %

Montant de la commission de performance facturée au titre du dernier exercice clos au 31/12/2018 : 0 %

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 17 et 18 à la section frais du prospectus de ce FCP.

## Performances



Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Les performances annualisées présentées dans le diagramme sont calculées après déductions de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du FCP : 12/10/2015

Date de création de la part : 12/10/2015

La devise de référence est l'Euro (EUR).

Indicateur de référence : le fonds pourra être comparé à l'EONIA capitalisé +2.50 %.

## Informations pratiques

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalité d'obtention d'information sur le FCP : (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Sur simple demande écrite auprès de LFPI Asset Management, 24-26 rue Ballu 75009. La valeur liquidative est publiée sur le site [www.lfpjam.fr](http://www.lfpjam.fr) et sur simple demande auprès de LFPI Asset Management.

Fiscalité : Les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP peuvent être soumis à taxation en fonction de votre régime fiscal. Il est conseillé de se renseigner auprès d'un professionnel en cas de doute.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de LFPI Asset Management ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur les autres catégories de parts : sur simple demande écrite auprès de LFPI Asset Management, 24-26 rue Ballu 75009

Ce FCP est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

LFPI Asset Management est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 30/01/2019